



Numéro de l'acte	2017-80-FINKL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2017

QUESTION N°2017-80

FINANCES : Budget principal et budgets annexes - Décision modificative n° 1- Année 2017

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

La décision modificative n°1 de l'exercice 2017 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, en procédant notamment à des transferts de crédits entre chapitres, afin de pouvoir régulariser des opérations comptables. Ces corrections apportées aux inscriptions budgétaires portent sur le budget principal « Ville d'Arques », les budgets annexes « Cimetière » et « Fontinettes ».

Au budget Cimetière d'Arques :

La délibération n°2017-04 du Conseil Municipal du 13 Mars 2017 autorise l'admission en non-valeur d'une créance totale de 850 €. Cette dépense est à affecter au budget cimetière. Il convient en conséquence d'inscrire cette somme à l'article 6541 dudit budget.

Au budget Fontinettes :

Il convient d'ajuster les crédits de l'article 61558 « Entretien et réparations sur autres biens mobiliers », afin de pouvoir régler des dépenses d'entretien du bateau. Il est nécessaire de virer des crédits du budget principal de la Ville au budget annexe des Fontinettes.

Au budget Ville d'Arques :

Les 25 mai, 26 et 28 juillet, plusieurs terrains, ainsi que des immeubles ont fait l'objet d'un transfert de propriété de la SEM ACED à la Ville. Les instructions de la comptabilité publique précisent que ce type d'opération est assimilé à une subvention remise ou reçue par la collectivité concernée. La remise pour 1 € symbolique ne reflète pas la valeur réelle de biens. Il convient donc de constater la valeur vénale desdits biens. Comptablement, ces opérations s'enregistrent au chapitre « 041 : Opérations patrimoniales ». Il s'agit d'une opération d'ordre, **ne donnant pas lieu à des décaissements**. Cette information ayant été communiquée après le vote du Budget Primitif 2017 de la Ville, il convient de prévoir des crédits au chapitre 041 (Dépenses d'investissement enregistrées en 2111 et 2115 – Recette d'investissement imputée en 1328).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU les instructions budgétaires et comptables de la M4,
 VU les Budgets Primitifs 2017 de la Ville, du Cimetière d'Arques et des Fontinettes adoptés le 11 avril 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 Et à l'unanimité, décide :

Ajustements de crédits :

- de procéder aux virements de crédits suivants sur le Budget Annexe du Cimetière :

CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSE	RECETTE
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
65	6541 (Dépenses Fonctionnement – Budget Cimetière.)	+ 850 €	
70	707 (Recettes Fonctionnement – Budget Cimetière.)		+ 850 €

- de procéder aux virements de crédits suivants sur le Budget principal :

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	DEPENSE	RECETTE
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
67	6718 (Dépenses Fonctionnement Budget Ville)	020	- 6 500 €	
67	67441 (Dépenses Fonctionnement Budget Ville)	020	+ 6 500 €	

- de procéder aux virements de crédits suivants sur le Budget annexe des Fontinettes :

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	DEPENSE	RECETTE
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	61558 (Dépenses Fonctionnement Budget Font.)	-	+ 6 500 €	
74	74 (Recettes Fonctionnement Budget Font.)	-		+ 6 500 €

Opérations d'ordre :

- de procéder aux virements de crédits suivants sur le Budget Ville :

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	DEPENSE	RECETTE
SECTION D'INVESTISSEMENT				
041	2111 (Dépenses Investissement Budget Ville)	01	+ 678 532.10 €	
041	2115 (Dépenses Investissement. Budget Ville)	01	+ 7 846 351.85 €	
041	1328 (Recettes d'investissement Budget Ville)	01		+ 8 524 883.95 €

Une annexe à la présente délibération retrace les opérations comptables afférentes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 06 juillet 2017



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2017**

Affiché le 07 juillet 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le six juillet à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 30 juin 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Dominique SAUDEMONT
Christine DACY ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Karine BONVOISIN ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
François FRADIN ayant donné pouvoir à Alain RICOUART
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL
Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 18 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 10 absents excusés avec pouvoir

Madame Laurence DELAVAL est nommée secrétaire de séance.